

VILLE DE VILLENOY



NOTICE EXPLICATIVE POUR LA PRE-INSCRIPTION A LA MICRO CRECHE 2026-2027

Les demandes sont étudiées lors de la commission d'attribution des places qui se réunit mi-avril pour une rentrée unique en septembre. A l'issue de cette réunion, un courrier est adressé à chaque famille.

La pré-inscription est possible dans 2 cas :

1. La famille doit résider impérativement sur la commune de Villenoy.
2. La famille ne doit pas se trouver en situation d'impayés vis-à-vis de la commune.

Pour les demandes d'accueil occasionnel, les inscriptions sont enregistrées de la même façon. Au retour du dossier nous vous contacterons pour un entretien qui aidera à présenter votre dossier à la commission d'attribution des places.

(Les dossiers incomplets ne seront pas traités)

**Les pré inscriptions se feront à partir
du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 mars 2026**

Il doit comporter :

- Une lettre d'intention détaillée retracant vos besoins (pour le mode de garde) et votre situation familiale.**
- La fiche de préinscription.** Vous devez y porter vos besoins d'accueil en tenant compte des amplitudes d'ouverture de la micro-crèche.

Attention, les renseignements notés valent engagement de votre part.

- Un justificatif du lieu de domicile.** Copie de facture de moins de 3 mois.
- Un acte de naissance copie intégrale** (à fournir dès l'accouchement pour les naissances à venir)

Si votre enfant est retenu :

Vous serez avisé par courrier, suite à la commission d'admission et disposerez de 15 jours ouvrables pour nous contacter pour un rendez-vous, faute de quoi la place sera réattribuée à une autre famille.

Vous serez reçu par la Référente Technique de la micro-crèche avec qui vous verrez toutes les modalités pratiques et signerez le contrat engageant la commune de Villenoy à recevoir votre enfant conformément à vos vœux et vous engageant financièrement.